Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Cible 1.4: D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

Indicateur 1.4.1: Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

Page: 1 of 1